



[www.ecole-vaudoise.ch](http://www.ecole-vaudoise.ch)

## Quelle école voulons-nous ?

Les questions ci-dessous ont été posées aux trois principaux candidats le 9 novembre 2003 au Conseil d'Etat.

	<b>Liste n° 1</b>	<b>Liste n° 4</b>	<b>Liste n° 5</b>
	 <b>Josef ZISYADIS</b> POP et Gauche en mouvement	 <b>Jacques-André HAURY</b> Parti libéral vaudois	 <b>François MARTHALER</b> Les Verts
<b><i>Pour ou contre ...</i></b>			
<i>... l'emploi des téléphones portables dans l'enceinte de l'école ?</i>	<b>Contre</b>	Contre, en tous cas pendant les heures d'enseignement.	Pour. Mais pas durant les cours, évidemment !
<i>... le port du voile islamique à l'école ?</i>	<b>Contre, comme je m'oppose à toute publicité d'un signe d'infériorité ou de discrimination imposée à un être humain.</b>	Contre	Contre (en espérant que la mode n'adopte pas cette pièce d'habillement ou que les casquettes ne se mettent pas à

			véhiculer des messages “ lourds ”...). La résolution de ce genre de problème au cas par cas – au besoin avec un médiateur interculturel - devrait continuer d'être privilégiée.
<i>... la création de cantines scolaires ?</i>	Oui, vite, et sans nourriture avec OGM.	Pour, mais pas à la charge de la collectivité publique.	Pour (en veillant à ce que les prix ne soient pas discriminants).
<i>... régler un « code vestimentaire » scolaire ?</i>	Non, mais avec une éducation à la résistance contre marchandisation des corps et la reproduction des soumissions. Pour une école sans pub !	Pour	Contre (ou alors on va jusqu'au bout de l'idée et on impose le costume des écoles anglaises !).
<i>... des distributeurs de préservatifs dans les gymnases ?</i>	Oui et gratuits.	Pour, mais avec discrétion.	Pour (ça ne se discute même pas, les élèves ayant pour la plupart atteint la majorité sexuelle).
<i>... la grève autorisée aux enseignant-e-s ?</i>	Evidemment, c'est un droit fondamental pour tous les gens qui travaillent.	Défini par la loi.	Pour (droit inscrit dans la Constitution fédérale).
<i>... l'inscription définitive dans la loi d'une école infantile obligatoire de 2 ans?</i>	Oui, c'est déjà le cas, en France. Et c'est concluant pour réduire les inégalités.	Contre	Pour (sans savoir quelle est la part des enfants qui ne suivent pas ce parcours en l'absence d'une obligation).

**En 3 mots...**

<p><i>3 mots pour dire les 3 valeurs premières de l'école obligatoire :</i></p>	<p><b>Egalité</b></p> <p><b>Universalité</b></p> <p><b>Emancipation</b></p>	<p><b>Exigence</b></p> <p><b>Humanité</b></p> <p><b>Loyauté</b></p>	<p><b>Acquisition des connaissances</b></p> <p><b>Socialisation</b></p> <p><b>Formation de l'esprit critique</b></p>
---	---	---	--

**Questions ouvertes**

<p><i>L'étude PISA montre que les écoles qui sélectionnent tardivement en filières obtiennent de meilleurs résultats généraux et, notamment restreignent l'écart entre élèves.</i></p> <p><i>Dans quelle mesure seriez-vous prêt à soutenir l'instauration d'une école obligatoire unique sans filières dans notre canton ?</i></p>	<p><b>Oui, je suis partisan d'une école à filière unique jusqu'à 18 ans avec un socle de culture commune, assurant l'accès aux savoirs fondamentaux et mobilisant toutes les intelligences, y compris celles qui sont aujourd'hui discriminées, notamment en matière artistique ou manuelle. La main marche avec la tête.</b></p>	<p><b>Scientifiquement, il n'est pas admissible de mettre un résultat en corrélation avec une seule variable alors que celles-ci sont nombreuses. La lecture que vous faites ici des résultats de PISA est donc irrecevable.</b></p> <p><b>Dans la mesure où les exigences sont adaptées aux élèves dans leur diversité. Pour l'heure, ce n'est pas ma priorité.</b></p>	<p><b>La sélection, d'une certaine manière, sanctionne l'échec scolaire (partiel). Dans l'idéal, celle-ci devrait intervenir le plus tard possible, une fois que l'élève a pu prendre conscience de ses aptitudes. Mais est-il vraiment indispensable de sélectionner ? En attendant cette révolution copernicienne, on pourrait encourager une plus grande perméabilité entre les filières.</b></p> <p><b>Reste que si le peuple vaudois choisit le retour des notes et d'une compétition à l'école, ce beau projet devra vraisemblablement être remis à une</b></p>
---	---	--	---

			autre génération...
<i>Les enseignant-e-s primaires vaudois-ses sont les plus mal payé-e-s de Suisse. Comment comptez-vous agir pour réduire cet écart ?</i>	<b>Je suis partisan d'une revalorisation du traitement des enseignants primaires. J'appuierais depuis mon activité politique ou ma position institutionnelle, les revendications qui vont en ce sens.</b>	Ces comparaisons ne peuvent être admises telles quelles ; il faut aussi tenir compte de nombre d'heures enseignées, de la durée des vacances, des classes salariales et de la rapidité de leur progression, etc. Si on tient compte de ces éléments, on constate que les Vaudois ne s'en tirent pas aussi mal que vous le dites.	Mon premier soucis serait que les parents sachent reconnaître l'incroyable engagement des enseignants au profit de leurs enfants. C'est aussi une forme de contrepartie ! Pour le reste, inutile de faire des promesses électorales impossible à tenir. Cependant, dans le contexte financier actuel, la revalorisation des salaires dans ce secteur devra être envisagée en tous les cas dès l'instant où la relève menacerait de se tarir.
<i>Dans les degrés 5-6 cohabitent des enseignant-e-s breveté-s des écoles normales (28 périodes d'enseignement et entre classes 15-20 et 18-22) et licencié-es universitaires (25 périodes d'enseignement et 24-28). Ces</i>	<b>Plus largement, nous gagnerions en clarté si l'ensemble des formations enseignantes étaient dotées d'un statut universitaire, qui réduirait d'autant l'écart entre les divers niveaux de rémunération. Dans l'immédiat, les enseignants qui ont la même charge de</b>	Les nouvelles filières de formation définies par la HEP vont entraîner une nouvelle classification qui règlera cette question.	Je serais favorable à un rapprochement des rémunérations, tout en veillant à ce que cette politique ne détourne pas les enseignants de la formation " longue ". En attendant, peut-être conviendrait-il de limiter l'engagement de licencié-e-s

<p><i>enseignant-e-s ont le même cahier des charges. Quelle est votre position à ce propos ?</i></p>	<p>travail doivent avoir le même horaire soit 25 périodes pour le problème dont nous traitons. Enfin, je suis partisan de la transformation de l'actuelle formation de maîtres semi-généralistes en une licence d'enseignement à parité avec les diplômes des maîtres secondaires spécialisés.</p>		<p>universitaires pour les degrés 5-6 dans lesquels la dimension pédagogique prime sur la notion de maître spécialiste.</p>
<p><i>On parle d'une étatisation future des institutions d'enseignement spécialisé subventionnées du parapublic. Serait-ce une bonne solution ?</i></p>	<p>Oui. l'ensemble du secteur subventionné devrait revenir au secteur public. Le secteur subventionné est aujourd'hui utilisé pour péjorer et précariser les conditions de travail, les salaires et les prestations à la population. Il ne s'agit pas d'une étatisation au sens bureaucratique du terme, mais du passage à l'instance publique qui permet une égalité de traitement.</p>	<p>Par principe, je ne pense pas que l'étatisation résolve quelque problème que ce soit.</p>	<p>Ce domaine m'est peu connu. Surtout, je ne sais pas à quels graves problèmes cette proposition serait une solution. L'étatisation ne saurait être un but en soi. Au surplus, il ne faudrait pas qu'une cantonalisation empêche toute collaboration intercantonale avec des fondations privées à but idéal (source d'améliorations qualitatives et d'économies).</p>
<p><i>Quelle mesures prendre pour gérer les élèves auteurs d'incivilités et d'actes violents ?</i></p>	<p>La première des choses, c'est qu'il faut travailler sur la prévention et un suivi exigeant de</p>	<p>Je considère que le problème doit être abordé au cycle initial. C'est à ce stade que l'enfant</p>	<p>La répression est rarement la bonne manière. Je suis convaincu que les élèves eux-mêmes</p>

type socio-scolaire. Les établissements doivent être dotés des moyens nécessaires pour détecter et évaluer les problèmes, pour intervenir le cas échéant. Dans les cas graves, le recours à des moyens judiciaires est inévitable. Mais, on ne règlera pas le problème en excluant et en expulsant de l'école des enfants. Il faut à tout prix maintenir un encadrement qui puisse faire vivre le projet d'une acquisition de savoirs et la construction d'une insertion sociale.

doit être habitué au respect de l'autorité du maître, selon les réflexions publiées par Maurice Nanchen. Par la suite, je considère que l'incivilité doit être l'objet de sanctions plutôt que d'interminables prises en charge par toutes sortes d'« intervenants » qui contribuent, de fait, à saper l'autorité du maître.

sont en mesure de formuler des propositions à ce sujet et de se fixer leurs propres règles (éducation à la citoyenneté). En ce qui concerne les actes violents, ils sont tout simplement inadmissibles et passibles de sanctions administratives ou pénales effectives et suivant des procédures rapides. La fonction éducative des enseignants pourrait être renforcée (formation continue) pour tenir compte de l'évolution du métier et, pour les cas plus graves, l'intervention d'éducateurs spécialisés ou d'assistants sociaux pourrait se développer.

*Vous engageriez-vous pour protéger les actuels âges de départ à la retraite des enseignant-e-s ?*

Je suis opposé à tout relèvement de l'âge de la retraite et favorable plutôt à une baisse de l'âge de la retraite pour hommes et femmes. Ce n'est pas seulement une

La durée d'activité donnant droit à une retraite complète fait partie d'un contrat entre l'employeur et l'employé. L'allongement de la durée de vie obligerait toutes les

Oui ! Le “ plus beau métier du monde ” est extraordinairement usant. Un peu comme si les enfants n'avaient de cesse que de tirer un maximum des

	<p>question d'acquis sociaux, mais de la contrepartie de l'augmentation de la productivité du travail, évidente ces dernières années.</p>	<p>professions à redéfinir ce nombre d'années de travail et, vraisemblablement, à l'allonger. S'agissant des enseignants, j'envisage de nouvelles conditions pour les nouveaux enseignants, sans toucher aux contrats anciens. Quant à la question de la lassitude de certains enseignants après 20 ou 30 ans de carrière, elle doit faire l'objet d'une réflexion en matière professionnelle.</p>	<p>enseignant-e-s. Mais peut-être qu'une reconversion de ces personnes, enrichies d'une extraordinaire expérience, et un soutien à la mobilité professionnelle permettraient de ne pas mettre à la retraite des gens disposant d'autres potentiels...</p>
<p><i>A terme, les employé-e-s d'Etat devraient-ils voir augmenter leur part de cotisation à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ?</i></p>	<p>Il faut garantir à tout prix les caisses publiques, l'actuel régime de solidarité, de répartition et le rôle de garant de l'Etat. Les caisses publiques sont sans doute le mode de gestion de la retraite le plus proche de l'AVS pour ce qui est des prestations consenties.</p>	<p>Même réponse. Les nouveaux employés devront probablement être engagés avec de nouvelles conditions. Cette réflexion concerne d'ailleurs tous les autres travailleurs et doit être abordée dans un esprit de solidarité avec eux.</p>	<p>Il me semble que la question est largement prématurée, alors que l'on vient de modifier la répartition des parts LPP. La question ne peut se limiter à la part cotisante des employé-e-s. L'enjeu est ici le contrat intergénérationnel à passer entre actifs et pensionnés. La décision d'étaler l'élévation du taux de couverture (de</p>

			63% à 75%) donne le temps nécessaire à ce débat. Au surplus, il est politiquement inconcevable que l'Etat se désengage de sa caisse de pension.
<i>Le Grand Conseil propose de limiter le nombre d'employé-es d'Etat ? Qu'en pensez-vous ?</i>	<b>C'est une stupidité crasse, habituelle chez les casseurs du service public, qui n'ont pas de vision prospective.</b>	Cette limitation est nécessaire. Je préfère réduire le nombre d'employés plutôt que de diminuer les salaires.	Je me suis opposé à la motion Mouquin, car elle est tout simplement inapplicable et que l'administration trouvera probablement le moyen de la respecter en apparence, mais pas au niveau de la maîtrise des charges que son auteur en attendait. Les effectifs doivent être liés avec l'évolution souhaitée des prestations offertes à la population et pas à une limite arbitraire. Si la motion Mouquin avait ne serait-ce qu'introduit une indexation à l'évolution de la population, j'aurais peut-être pris une autre position.
<i>Les salaires des employé-e-s d'Etat devraient-ils être systématiquement</i>	<b>Bien sûr. C'est une question de justice. Le problème est quelle base prendre</b>	Oui, lorsque cette évolution est significative (4 à 5 %). En dessous de	Oui. Cependant, le principe général d'indexation ne fonctionne qu'aussi

*indexés sur le coût de la vie ?*

pour l'indice.  
Indice des prix à la consommation ou l'indice des prix avec l'assurance maladie (IPAM) ? Depuis des années, ces deux indices sont publiés et il n'y a encore aucun service public qui prend l'IPAM pour base. Le canton doit être pionnier en cette matière.

cette variation, l'indexation peut-être reportée à une date où le cumul de l'évolution atteint ces valeurs.

longtemps que l'économie n'est pas en récession. Lorsque l'économie ralentit et que le secteur privé ne peut plus offrir cette indexation, le financement de son maintien dans le secteur public se fait – via l'augmentation des impôts – au détriment des salariés du secteur privé. Il ne faudrait pas qu'une telle tendance conduise à une fracture sociale entre ces deux catégories de salariés.

Pour tout contact : [spvaud@bluewin.ch](mailto:spvaud@bluewin.ch)

Site web : <http://www.spv-vd.ch/>